

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

Par courriel seulement

Le 5 janvier 2022

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2018-092 relative au remplacement
d'inductances shunt à 735 kV au poste des Montagnais
Votre dossier : R-4036-2018
Notre dossier : R055338 YF

Chère consoeur,

Comme suite à la décision D-2018-092 rendue le 23 juillet 2018, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant le remplacement d'inductances shunt à 735 kV au poste des Montagnais (le « Projet »), qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

Rappel des faits

Le 13 avril 2018, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*¹ (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet précité.

Celui-ci vise à assurer la pérennité des installations au poste des Montagnais en y remplaçant des inductances shunt à 735 kV et des équipements connexes. Le coût total initial du Projet s'élevait à 43,6 M\$, avec des mises en service prévues entre les mois d'août 2019 et août 2021.

Dans sa décision D-2018-092, page 15, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

¹ RLRQ c. R-6.01.

« La Régie de l'énergie :

AUTORISE le Transporteur à réaliser le projet relatif au remplacement d'inductances shunt à 735 kV au poste des Montagnais, tel que décrit par le Transporteur;

DEMANDE au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionnait précédemment ce qui suit :

« [50] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15 % et s'il obtient l'autorisation du conseil d'administration à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite être informée sans délai. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation a été réévalué à la hausse et que le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 43,6 M\$ autorisé initialement.

Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

La haute direction d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 15,6 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet au montant de 59,2 M\$. Sa mise en service finale est maintenant prévue pour le mois d'août 2022.

Explication des écarts

La hausse du coût du Projet est étroitement liée à la complexité de sa réalisation. Les principaux écarts, totalisant 15,6 M\$, découlent principalement des éléments suivants :

- appel d'offres défavorables pour les travaux entrepreneur ;
- impact de la COVID-19 ;
- heures supplémentaires requises pour compléter les travaux en raison de la difficulté à obtenir les retraits ;
- augmentation des frais généraux et d'intérêts.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
Remplacement d'inductances shunt à 735 kV au poste des Montagnais
(en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2018-092	Coût révisé	Écarts
Coûts de l'avant-projet	254,6	264,8	10,2
Sous-total	254,6	264,8	10,2
Coûts du projet			
Ingénierie, approvisionnement et construction	40 636,1	52 148,1	11 511,9
Client	1 909,9	3 663,5	1 753,6
Frais financiers	772,0	3 061,1	2 289,1
Sous-total	43 318,0	58 872,7	15 554,6
TOTAL	43 572,6	59 137,5	15 564,8

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, le Transporteur réitère que le Projet demeure nécessaire afin d'assurer la pérennité des installations au poste des Montagnais. Il réitère son engagement à déployer tous les efforts afin d'en contenir le coût à l'intérieur des limites ci-dessus décrites.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette